



Succession fils unique après décès du dernier parent

Par **PARIS 13**, le **02/02/2011** à **14:49**

Bonjour,

Je suis fils unique. Ma mère vient de décéder. Avant son décès, elle m'a fait donation de tous ses biens mobiliers et immobiliers. J'ai un compte bancaire en commun avec elle. Dois-je passer par un acte notarié pour valider mon héritage ?

D'avance merci

Par **toto**, le **02/02/2011** à **15:28**

en présence de bien immobilier , le notaire est obligatoire.

PS n'oubliez pas la déclaration de succession à faire dans la délai de 6 mois au services fiscaux.